

**ARRETE D'ABROGATION D'UNE
DECLARATION PREALABLE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DOSSIER N° DP 17155 26 N0037

dossier déposé complet le 14/04/2026
Arrêté n° 2026-08-026

de Madame Annabelle HENRIQUES
demeurant 29 avenue de la Picauderie
17750 ETAULES
pour Construction d'un abri de jardin en bois de 20m² d'une hauteur de 2.60m au
faitage comportant une porte et une fenêtre donnant sur l'avenue de la
Picauderie.
sur un terrain sis 29 Avenue de la Picauderie 17750 ETAULES cadastré A1515

Le Maire,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU l'autorisation de déclaration préalable délivrée le 18/08/2026 à Madame Annabelle HENRIQUES
pour Construction d'un abri de jardin en bois de 20m² d'une hauteur de 2.60m au faitage comportant
une porte et une fenêtre donnant sur l'avenue de la Picauderie,
VU la demande d'annulation présentée par le pétitionnaire le 12 août 2026,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE

L'autorisation de déclaration préalable susvisée est **ABROGÉE**.



Fait à Etaules, le 18 août 2026.
Le Maire, Vincent BARRAUD.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (*l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite*).

Hôtel de Ville

27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél.:05 46 36 41 23 ■
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr